



## EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 148 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

ENTENDU QUE, depuis 2002, la compagnie ambulancière BTAQ est responsable des services préhospitaliers d'urgence pour toute la population du Haut-St-Maurice, et que les quarts de faction (7/14) provoquent de la mortalité et de la morbidité;

ENTENDU QUE les services préhospitaliers d'urgence font partie du système de santé et que la population est en droit d'obtenir des services d'urgence adéquats, lorsque requis;

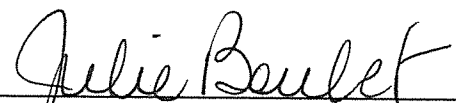
ENTENDU QUE les horaires de faction ne sont plus pertinents et allongent considérablement le temps de réponse;

ENTENDU QU'une citoyenne de La Tuque est décédée, dans la nuit du 27 décembre 2013, et que son décès et celui de plusieurs autres citoyens auraient peut-être été évités, si le temps de réponse avait été plus rapide;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

En foi de quoi, nous, soussignés, demandons aux autorités compétentes et à sa représentante, la députée de Laviolette, de faire en sorte que la Banque de techniciens ambulanciers du Québec (BTAQ) puisse assurer le service d'une équipe d'ambulanciers au point de service, sur un quart de travail à l'heure, et ce, vingt-quatre heures par jour.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Julie Boulet, députée de Laviolette

30-09-14  
Date de signature de l'extrait